

adopté

SÉNAT

le 24 octobre 1974.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation de la Convention pour la protection des phoques dans l'Antarctique, faite à Londres et ouverte à la signature le 1^{er} juin 1972, signée par la France le 19 décembre 1972.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 275 (1973-1974) et 43 (1974-1975).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention pour la protection des phoques dans l'Antarctique, faite à Londres et ouverte à la signature le 1^{er} juin 1972, signée par la France le 19 décembre 1972, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 24 octobre 1974.

Le Président,

Signé : Alain POHER.

(1) Voir les documents annexés au n° 275 (1973-1974), Sénat.